



Procès-verbal approuvé de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Central Québec, tenue le mercredi 20 janvier, 2021 à 19 h, par visioconférence.

Présents :	Isabel Béland	Commissaire-parent
	Stephen Burke	Président
	Heather Clibbon	Commissaire
	Debbie Cornforth	Commissaire-parent
	David Eden	Commissaire
	Christian Falle	Commissaire-parent
	Debbie Ford-Caron	Commissaire
	Chantal Guay	Commissaire
	Jason Kilganan	Commissaire-parent
	Cameron Lavallee	Commissaire
	Ian O’Gallagher	Commissaire
	France Pedneault	Commissaire
	Stephen Pigeon	Directeur général
	Jean Robert	Vice-président
Jo Rosenhek	Commissaire	
Jo-Ann Toulouse	Commissaire	
Absent :	Esther Paradis	Commissaire
Également présents :	Guylaine Allard	Directrice du Service des ressources financières
	Stéphane Lagacé	Directeur des Services éducatifs
	Yves Lambert	Président du Syndicat de l’enseignement Central Québec
	Nancy L’Heureux	Directrice du Service des ressources humaines
	Josee Simard	Secrétaire de séance

21-01.01 Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 00.

21-01.02 Adoption de l’ordre du jour

Il est PROPOSÉ par C. Guay, APPUYÉ par I. O’Gallagher et RÉSOLU à l’unanimité d’adopter l’ordre du jour, tel qu’il a été distribué.

21-01.03 Période de questions réservée au public

Il n’y a eu aucune question du public.

21-01.04 Période de questions réservée aux élèves

Aucun élève n’était présent.

21-01.05 **Correspondance des élèves**

Le Conseil n'a reçu aucune correspondance de la part d'élèves.

21-01.06 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 décembre 2020**

Il est PROPOSÉ par D. Ford-Caron, APPUYÉ par C. Guay et RÉSOLU à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires, tenue le mercredi 16 décembre 2020, tel qu'il a été distribué.

21-01.07 **Affaires découlant des séances précédentes**

Il n'y aucune affaire découlant des séances précédentes.

21-01.08 **Rapport du président**

Le président a présenté aux commissaires un rapport portant sur les points suivants :

- Réunion de l'exécutif de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ) du 8 janvier 2021
- Réunion d'ordre du jour du 8 janvier 2021
- Réouverture de l'école
- Réunion du Comité consultatif de gestion (MAC) du 12 janvier 2021
- Réunion du comité exécutif de la Commission scolaire Central Québec (CSCQ) du 13 janvier 2021
- Bonne année

21-01.09 **Rapport du directeur général**

Le directeur général s'est adressé en bonne et due forme aux membres du Conseil et leur a parlé des points suivants :

- a) Mise à jour sur les services éducatifs
- b) Mise à jour de la maternelle 4 ans pour 2021-2022
- c) Développement professionnel pour les administrateurs du conseil - Clés pour gérer des équipes distantes
- d) Mise à jour COVID-19
- e) Comités de relations de travail
 - i) Employés cadres - directeurs, coordinateurs et gestionnaires
 - ii) Directions d'école ou de centre
 - iii) Enseignants
 - iv) Professionnels
 - v) Personnel de soutien

Affaires nouvellesa) Plan triennal de répartition et de destination des immeubles et actes d'établissement (adoption)

ATTENDU QUE l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique stipule que chaque commission scolaire doit établir un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

ATTENDU QUE l'article 211 stipule également que, conformément au plan, des actes d'établissement doivent être délivrés à chaque école et centre énumérés au plan;

Il est PROPOSÉ par J.-A. Toulouse, APPUYÉ par D. Ford-Caron et RÉSOLU à l'unanimité; QUE conformément à l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire Central Québec adopte un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles ainsi que des actes d'établissement pour tous ses établissements scolaires pour les années scolaires 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024, tels qu'ils sont présentés à l'**annexe 1** du présent procès-verbal.

b) Critères d'admission et d'inscription des élèves 2021-2022 (adoption)

ATTENDU QUE la consultation prescrite sur la version préliminaire des critères d'admission et d'inscription des élèves 2021-2022 a eu lieu;

ATTENDU QUE l'article 239 de la Loi sur l'instruction publique stipule que les critères doivent être adoptés et mis en vigueur au moins 15 jours avant le début de la période d'inscription des élèves;

ATTENDU QUE la période d'inscription pour l'année scolaire 2021-2022 aura lieu du 1 février au 19 février 2021;

Il est PROPOSÉ par D. Cornforth, APPUYÉ par C. Lavalée et RÉSOLU à l'unanimité; QUE conformément aux articles 4, 213 et 239 de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire Central Québec adopte les critères d'admission et d'inscription des élèves pour l'année scolaire 2021-2022, tels qu'ils sont présentés à l'**annexe 2** du présent procès-verbal.

c) Calendrier scolaire de la ville de Québec - secteurs jeunesse 2021-2022 (adoption)

ATTENDU QUE l'article 238 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que chaque commission scolaire doit établir le calendrier scolaire de ses écoles en tenant compte des dispositions du règlement de base scolaire;

ATTENDU QUE la convention collective des enseignants prévoit un comité qui est consulté sur le calendrier scolaire;

Affaires nouvelles (suite)

- c) Calendrier scolaire de la Ville de Québec – Secteurs jeunesse 2021-2022 (adoption) (suite)

ATTENDU QUE le comité s'est réuni et a été consulté et recommande l'adoption du calendrier proposé pour l'année scolaire 2021-2022;

Il est PROPOSÉ par D. Eden, APPUYÉ par I. Béland et RÉSOLU à l'unanimité; QUE la Commission scolaire Central Québec accepte le calendrier scolaire de la ville de Québec - secteur jeunesse pour l'année scolaire 2021-2022, tels qu'ils sont présentés à l'**annexe 3** du présent procès-verbal.

- d) Consortium de commissions scolaires : portefeuille d'assurance responsabilité civile

CONSIDÉRANT l'expérience financièrement avantageuse, vécue les années passées, par le regroupement de certaines commissions scolaires des régions 01, 02, 03, 04, 09, 11, 12 et 17 pour l'obtention d'un portefeuille d'assurances de dommages;

CONSIDÉRANT QU'il serait avantageux de maintenir ce regroupement d'achat de services pour l'année 2021-2022, selon les avis reçus;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire de l'Estuaire a accepté de représenter les centres de services scolaires et les commissions scolaires membres du regroupement auprès du conseiller Guy Turcot, de GT&A Inc.;

CONSIDÉRANT QU'il serait dans l'intérêt de la Commission scolaire Central Québec de renouveler son adhésion à ce regroupement d'achat d'assurances de dommages;

CONSIDÉRANT l'évolution du marché de l'assurance au Québec au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT la recommandation du conseiller du regroupement quant aux avantages financiers potentiels de prévoir la durée du contrat de service d'assurances de dommages d'une durée de 5 ans, soit 1 an ferme et 4 années d'option;

CONSIDÉRANT QUE l'article 42.0.2 du Règlement sur les contrats de services des organismes publics prévoit la possibilité d'options de renouvellement pour ce type de contrat de services;

CONSIDÉRANT QUE l'article 46 du Règlement sur les contrats de services des organismes publics stipule que l'autorisation du dirigeant de l'organisme public est requise pour tout contrat de nature répétitive dont la durée prévue, incluant tout renouvellement, est supérieur à 3 ans;

Affaires nouvelles (suite)d) Consortium de commissions scolaires : portefeuille d'assurance responsabilité civile (suite)

Il est PROPOSÉ par J. Rosenhek, APPUYÉ par D. Ford-Caron et RÉSOLU à l'unanimité; DE RENOUVELER l'adhésion de la Commission scolaire Central Québec au regroupement d'achat des centres de services scolaires des régions 01, 02, 03, 04, 09, 11, 12 et 17 pour le renouvellement de ses assurances de dommages pour l'année 2021-2022; et

DE MANDATER la firme GT&A Inc. pour entamer une négociation de gré à gré avec la firme de courtage actuelle en application de la clause d'option de renouvellement, ou pour procéder à un appel d'offres public pour le renouvellement de la couverture d'assurances de dommages pour l'ensemble des centres de services scolaires et commissions scolaire du regroupement concerné; et

DE MANDATER le Centre de services scolaire de l'Estuaire pour réaliser le cas échéant, l'appel d'offres public selon les politiques et procédures en vigueur à cette commissions scolaire et d'accepter d'être responsable au même titre que celle-ci pour le présent mandat; et

DE S'ENGAGER, après présentation du rapport d'analyse de la firme GT&A Inc., à renouveler avec la firme BFL ou avec la firme déterminée à la suite d'un appel d'offres pour l'ensemble des centres de services scolaires et commissions scolaire ayant participé au regroupement; et

QUE le conseil d'administration, à titre de dirigeant de l'organisme public AUTORISE l'octroi d'un contrat de services d'assurances de dommages d'une durée de 5 ans, soit 1 an ferme et 4 années d'option; et

D'AUTORISER Stephen Pigeon, directeur général, à signer tout document découlant de la présente résolution.

e) Priorité à la vaccination des employés des commissions scolaires et des chauffeurs d'autobus

ATTENDU QUE le premier ministre François Legault a déclaré lors d'un point de presse tenu le 11 décembre 2020, que le plus grand nombre d'éclosions de COVID-19 sont survenues dans les écoles et les entreprises;

ATTENDU QUE le premier ministre a également précisé lors de ce point de presse qu'un calendrier de vaccination prioritaire sera préparé par les autorités de santé publique;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Central Québec a toujours plaidé pour la santé et la sécurité de ses élèves et de l'ensemble de ses employés;

21-01.10

Affaires nouvelles (suite)

e) **Priorité à la vaccination des employés des commissions scolaires et des chauffeurs d'autobus (suite)**

ATTENDU QUE la Commission scolaire Central Québec doit également compter sur les services essentiels de divers partenaires pour assurer la propreté et la sécurité sanitaire de ses écoles, particulièrement en ces temps difficiles, et les considère ainsi comme faisant partie du secteur de l'éducation;

ATTENDU QUE de nombreux autres partenaires qui interagissent régulièrement avec nos élèves, comme les entraîneurs, doivent également être considérés comme appartenant au secteur de l'éducation;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Central Québec reconnaît également l'importance de préserver la bonne santé des nombreux chauffeurs d'autobus qui permettent à la grande majorité de nos élèves de se rendre à l'école chaque jour en toute sécurité et à l'heure;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec reconnaît que les services éducatifs ont été et continuent d'être des services essentiels tout au long de la pandémie;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a toujours insisté sur l'importance de garder les écoles ouvertes;

Il est PROPOSÉ par I. O'Gallagher, APPUYÉ par D. Cornforth et RÉSOLU à l'unanimité; QUE le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Central Québec soumette une demande formelle au premier ministre, au ministre de la Santé et des Services sociaux ainsi qu'aux autorités de santé publique du Québec afin de reconnaître tous les hommes et femmes qui se consacrent au secteur de l'éducation, comme ainsi que ces hommes et femmes qui sont en contact régulier avec nos écoles et nos élèves, en tant que groupe prioritaire pour la vaccination contre le COVID-19;

QUE nonobstant ladite demande, la décision de recevoir ou non le vaccin demeure à la seule discrétion de chacune des personnes concernées;

QU'une copie de cette résolution soit envoyée au ministre de l'Éducation avec une lettre du président lui demandant son appui à ladite demande.

21-01.11

Rapports des comités

a) **Comité exécutif**

Une rencontre a eu lieu le 13 janvier 2021. Aucun rapport n'a été fait.

21-01.11

Rapports des comités (suite)

b) Comité de parents

Aucune rencontre n'a eu lieu.

c) Comité consultatif des services aux EHDAA

Aucune rencontre n'a eu lieu.

d) Comité consultatif de transport

Aucune rencontre n'a eu lieu.

e) Comité de vérification

Aucune rencontre n'a eu lieu.

f) Comité d'évaluation du directeur général

Aucune rencontre n'a eu lieu.

g) Comité d'éthique et de gouvernance

Aucune rencontre n'a eu lieu.

h) Comité des ressources humaines

Aucune rencontre n'a eu lieu.

i) Comité d'allocation des ressources

Aucune rencontre n'a eu lieu.

21-01.12

Association des commissions scolaires anglophones du Québec

a) Rapport du conseil d'administration

Aucun rapport n'a été fait.

b) Rapports des comités

Aucun rapport n'a été fait.

21-01.13 **Prochaine séance**

La prochaine séance ordinaire du Conseil des commissaires aura lieu le mercredi 17 février 2021.

21-01.14 **Période de questions**

a) du public

Il n'y a eu aucune question du public.

b) des commissaires

Il n'y a eu aucune question des commissaires.

21-01.16 **Session à huis clos**

Il n'y a eu aucune session à huis clos.

21-01.17 **Levée de la séance**

Il a été PROPOSÉ par C. Guay de lever la séance à 20 h 00.

Stephen Pigeon
Directeur général

Stephen Burke
Président

Approuvé le 10 mars 2021.